

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIERACHE
DU 12 OCTOBRE 2022

Date de convocation : Lundi 3 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 12

Présents avec voix délibératives : M. Olivier CAMBRAYE, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Étaient représentés : M Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Thierry VERDAVAINÉ par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Excusés avec voix délibératives : M. Mathieu CANON, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Jean-François PAGNON et M. Gilles QUEILLE.

Présents : Mme Margaux CARPENTIER, M. François-Xavier FAVAUDON, Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Emmanuel NADAUD et M. Yves-Marie SZYMUSIAK.

Absents excusés : M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, M. Jean-Louis BRICOUT, Mme Estelle CALLAY, M. Sébastien CARTON, Mme Isabelle CHRETIEN, Mme Michèle DEGARDIN, M. Maurice DEMEAUX, M. Eric DONNAY, Mme Adeline DUPONT, M. Nicolas FRICOTEAUX, M. Bernard GREHAN, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, M. Daniel LEGRAND, M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-François MARLOT, M. Benoît READY, Mme Véronique TRAMUT, Mme Odile VALLIET, Mme Sabine VARAGO et M. Guy WAUTHIER.

Secrétaire de séance : M. Laurent MARLOT.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical peut débuter. Le Président remercie les membres présents.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 22 juin 2022 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables du Président ;
- Validation de la candidature LEADER du GAL du Pays de Thiérache 2023/2027 ;
- Attribution du marché relatif à l'élaboration du SCoT valant PCAET à l'échelle du Pays de Thiérache ;
- Mise en œuvre du Projet Agro-environnemental Climatique : délibération modificative relative au plan de financement ;
- Questions diverses.

Plan Alimentaire Territorial

- Prise de fonction de Melle Enora HOUDAYER en qualité d'animatrice du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire depuis le 10 octobre 2022. Elle remplace Alexis SERAZIN qui a démissionné de cette fonction en juillet dernier.
- AMI Précarité Alimentaire : En juillet dernier, le PETR du Pays de Thiérache répondait à l'AMI Précarité alimentaire lancé par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sur le thème de « l'accès de tous à une alimentation, locale, durable, saine et de qualité. » Déposé en partenariat avec certains centres sociaux du territoire dont l'APTHAR et Tac Tic Animation, le projet déposé par le Pays a été validé pour une mise en œuvre à compter de l'année 2023.

Service Habitat

- Prise de fonction de Monsieur Soufiane BENALLAL à compter du 24 octobre 2022 pour réaliser la phase préalable à la mise en œuvre d'un service de conseil en énergie partagé à destination des collectivités du Pays de Thiérache. D'une durée d'un an, ce poste est financé par la Région Hauts-de-France à hauteur de 50 % au titre du FRATRI. (Fonds Régionale d'Accélération de la 3^{ème} Révolution industrielle)
- Prise de fonction de Monsieur Gérald LELOIRE en qualité d'animateur de l'OPAH-RU multi-sites à compter du 8 novembre 2022. Ce poste est financé par l'Anah à hauteur de 50 % hors part forfaitaire.

Je shop'in Thiérache

Lancement d'une campagne de communication dès le mois d'octobre en partenariat avec la RTA de l'Aisne. 20bus sillonnent le territoire de la Thiérache avec 1 série de 4 affiches promotionnelles de « Je shop'in Thiérache »



Conseil de développement

Monsieur le Président remercie Yves-Marie Szymusiak pour toutes les années engagées au service du conseil de développement du Pays de Thiérache. L'élection d'un nouveau président est programmée le 25 octobre 2022.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU SCoT

Dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial valant Plan Climat Air et Energie prescrit par une délibération en date du 5 Juillet 2021, le PETR a lancé un appel d'offre afin de recruter un prestataire pour la réalisation desdits documents.

Pour rappel, l'appel d'offre est divisé en tranches, sur la base des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du code de la commande publique : Tranche ferme : réalisation d'un SCoT tenant lieu de Plan Climat Air et Energie, tranche optionnelle n°1 : élaboration d'une trame verte et bleue, tranche n°2 : mise en conformité avec le SRADDET modifié.

Une partie mineure du marché correspond à un accord-cadre à bons de commande, selon les dispositions des articles R. 2162-2, al.2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Les bons de commande concernent uniquement la commande de réunions supplémentaires, si elles s'avèrent nécessaires au cours de l'exécution du marché. Par application de l'article R. 2162-4-3°, la partie à bon de commande est fixée sans minimum ni maximum. La procédure de passation retenue était celle d'un appel d'offre ouvert (AOO) en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Conformément aux réglementations européennes, la procédure était formalisée.

La consultation a été publiée sur le profil acheteur du PETR sur le site internet « e-marchés publics » le 10 Juin 2022. Un avis d'appel à la concurrence a été publié auprès du BOAMP (avis n°22-80512) le 10 Juin 2022 ainsi qu'auprès du JOUE (référence : 2022/S112-315956) le 13 Juin 2022. La date limite de réception des offres a été fixée au 25 Juillet 2022 à 16h00. A l'issue de ce délai, 4 offres et candidatures ont été déposées, dans l'ordre d'arrivée suivant:

- Mandataire : E.A.U
- Mandataire : VERDI
- Mandataire : ATOPIA
- Mandataire : AUDDICE

Après une analyse en conformité avec les précisions apportées dans le Règlement de la consultation prenant en compte un critère prix (40% de la note finale) et un critère technique (60% de la note finale), l'offre de la société ATOPIA a obtenu la meilleure note et représente ainsi l'offre la plus économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a décidé d'attribuer le marché relatif à la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territorial valant Plan Climat Air et Energie conformément à l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offre réunie le 12 octobre 2022, à la société mandataire ATOPIA au prix maximal de 282 030 euros hors taxes, étant entendu que ce prix comprend le montant de la tranche ferme d'un montant de 199 687,50 euros hors taxes ; le montant de la tranche optionnelle 1 d'un montant de 23 600 euros hors taxes ; le montant de la tranche optionnelle 2 d'un montant de 11 737 euros hors taxes et autorisé le président à signer toutes les pièces nécessaires à la formalisation du marché et à l'achèvement de la procédure.

**VALIDATION DE LA CANDIDATURE LEADER DU GAL DU PAYS DE THIERACHE
2023/2027**

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme Européen qui vise à soutenir financièrement des porteurs de projets publics et privés, dans le but de faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Sur la période 2014-22, le PETR a bénéficié d'une enveloppe de presque 2 millions d'euros de crédits européens autour d'une stratégie : « valoriser les potentiels de la Thiérache au travers de la mise en réseau et la coordination des initiatives locales ».

À l'occasion du comité syndical du 20 janvier 2022, les élus du PETR ont manifesté leur intérêt de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Hauts-de-France, autorité de gestion des fonds européens, pour reconduire un programme LEADER pour la période 2023-27. Dans ce cadre, le PETR s'appuie sur l'expertise d'un prestataire externe : le groupement NADEM / Echelles & Territoires qui l'accompagne dans l'élaboration de la candidature. Celle-ci doit être élaborée selon une méthode dont le maître mot est la concertation.

L'élaboration du dossier de candidature s'est articulée autour de plusieurs étapes : la réalisation d'un diagnostic territorial, l'animation d'ateliers de facilitation avec les partenaires du PETR (entreprises, associations, techniciens, société civile, chambres consulaires, etc.), la conduite d'entretiens avec les Présidents des 4 EPCI membres du PETR, et 4 séances de travail qui se sont déroulées entre le printemps à l'automne 2022 afin de faire émerger des objectifs précis pour l'avenir du territoire ainsi que des projets types à soutenir par le prochain programme LEADER.

Sur la base de ces temps de co-construction, un projet de candidature a été élaboré autour de la priorité ciblée suivante :

Adaptation, vitalité et coopération

Engager de nouvelles dynamiques collectives en pays de Thiérache en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes

Celle-ci se décompose en 3 objectifs stratégiques :

- S'affirmer en tant que destination touristique ;
- Engager le territoire dans la transition écologique ;
- Accompagner le renouveau du tissu économique au service des transitions sociétales, agricoles et environnementales.

Ces axes de développement se déclinent en 6 objectifs opérationnels, eux-mêmes traduits en 9 fiches actions, dont :

- 6 fiches action thématiques ;
- Et 3 fiches action obligatoires (coopération, évaluation et animation).

Le document de présentation de la candidature est joint en annexe du présent compte-rendu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a accepté d'être la structure porteuse du GAL de Thiérache ; approuvé la stratégie locale de développement définie pour la candidature LEADER 2023-27 autour de la priorité ciblée «Adaptation, vitalité et coopération : Engager de nouvelles dynamiques collectives en pays de Thiérache en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes» ; validé la candidature du GAL de Thiérache et autorisé le Président à déposer la candidature auprès du Conseil régional des Hauts-de-France, et à signer tous les documents y afférents.

PROJET AGRO ENVIRONNEMENTAL CLIMATIQUE DU PAYS DE THIERACHE DELIBERATION MODIFICATIVE

Par délibération du 19 septembre 2022, les élus du Pays de Thiérache ont validé le Projet Agro-environnementale Climatique du Pays de Thiérache estimé initialement à 79 255 €, budget réparti entre le PETR, la Chambre d'Agriculture de l'Aisne et l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache.

Après retour de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, le budget a été réévalué à 135 807,35 €, financé à hauteur de 80 % par la DRAAF (108 645.88 €), le solde restant à la charge de chacune des structures.

Le budget est reparti de la manière suivante :

- Chambre d'agriculture de l'Aisne : 60 090,02 € (dont 19 007,77 € pour l'animation, 24 381,70 € pour les diagnostics et conseils aux exploitants, 5 622,72 € pour la formation et 11 077,83 € en frais divers) ;
- Atelier Agriculture Avesnois Thiérache : 70 959,72 € (dont 10 550,14 € pour l'animation, 44 202,49 € pour les diagnostics et conseils aux exploitants, 3 545,18 € pour la formation, 12 661,92 € en frais divers) ;
- PETR du Pays de Thiérache : 4 757,61 € (dont 4 137,05 € pour le suivi administratif & 620,56 € en frais divers).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé la candidature du Pays de Thiérache en qualité d'opérateur de MAEC sur les enjeux biodiversité à travers les différents AMI lancés pour la mise en œuvre de son PAEC ; approuvé le principe de consortium pour la mise en œuvre opérationnelle du PAEC ; sollicité la participation de la DRAAF à hauteur de 80 % pour le financement de ce projet et autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h41.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Olivier CAMBRAYE

M. Laurent MARLOT

Signature des membres présents

M. Hugues COCHET

M. Jean-Luc EGRET

Mme Marie-Claire FORTIN

Mme Bernadette HEDIART

M. Michel LANDERIEUX

Mme Katie LEFEVRE

Mme Christelle MAES

M. Jean-Pierre PREVOT

M. Jean-Jacques THOMAS

Mme Dominique VAN ELSLANDE